

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1071

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Crédits non répartis »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Provision relative aux rémunérations publiques	0	0
Dépenses accidentelles et imprévisibles	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	0
SOLDE	100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Crédits non répartis » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 100 000 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Dépenses accidentelles et imprévisibles ».